**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 55 (1951)

Vereinsnachrichten: Rapport de vérification

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Rapport de vérification

En vertu du mandat conféré par la dernière assemblée générale à la section de Bienne, les soussignés ont procédé ce jour à la vérification des comptes de l'exercice allant du 1er juin 1951 au 31 mars 1952, présentés par M. Ali Rebetez, président central.

Nous avons contrôlé toutes les opérations de caisse, sur compte de chèques postaux et sur les livrets d'épargne à l'aide des pièces justificatives et trouvé tout en ordre.

Le solde en compte de chèques postaux au 31 mars 1952 est justifié par le bulletin de la poste. Les avoirs en banque sont constatés par les livrets d'épargne.

L'avance de 15'593 fr. 29 pour l'Armorial du Jura n'a pas subi de changement. Il s'agit pour le moment d'un actif fictif.

Nous espérons qu'il sera possible un jour de constituer un fonds inaliénable pour le Fonds littéraire de 20'000 fr.

Nous nous plaisons à reconnaître la tenue parfaite de la comptabilité et nous proposons à l'assemblée générale d'adopter les comptes de l'exercice 1951/52, avec décharge aux organes responsables et remerciements pour le travail fourni.

Bienne, le 30 avril 1952.

Les vérificateurs,
délégués de la section de Bienne:
M. Froidevaux.
M. Rollier.